



## CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

*Formation plénière*

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Étaient présents ou représentés :

#### Collège des professeurs

M. Jean-Paul ANDRIEUX, M. Julien ICARD, M. Arnaud MARTINON, M. Jean MERCIER YTHIER, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Virginie PEZ, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAÏM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD, *personnel BLATSS*

M. Pierre LOUETTE, M. Pierre STORRER, *personnalité extérieure*

Mme Luna MEHARD, *membre excusée*

M. Thibault SEHAÏRI, Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, M. Sacha DESHAYES, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Manon MARGULICI, Mme Laura QUENNEVILLE, M. Tom BOYER, *étudiants*

#### Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services

M. Bastien COUSAERT, directeur des études et de la formation

M. Thierry BÉGUÉ, directeur général du CROUS de Paris représenté par Mme Aurore TIXIER

## Sommaire

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 .....     | 3  |
| 2. Bilan de la feuille de route en matière de développement durable.....               | 3  |
| 3. Avis sur la création du module Transition écologique et développement durable ..... | 5  |
| 4. Offre de formation 2025 : avis sur des créations.....                               | 5  |
| 5. Approbation de modifications de l'offre de formation 2025.....                      | 6  |
| 7. Avis sur le calendrier universitaire de la LAP 2025-2026 .....                      | 10 |
| 8. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social .....                      | 10 |
| 9. Avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE.....         | 10 |
| 10. Retour sur la commission CVEC.....                                                 | 10 |

*La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 35 sous la présidence de M. Arnaud MARTINON.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

M. MARTINON propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

## **2. Bilan de la feuille de route en matière de développement durable**

M. SEILLER présente ce point. Le premier axe de cette feuille de route est l'incitation au comportement écologique vertueux au quotidien. Le dispositif a été mis en place.

L'objectif numéro 2 est la réduction de la production de déchets. C'est un sujet compliqué s'agissant des fiches de TD et des documents pédagogiques diffusés aux étudiants. Le dispositif donne des résultats satisfaisants avec une diminution cette année de 40 % du nombre de pages imprimées par la reprographie du Centre Assas. Certaines résistances perdurent malgré tout. Une piste de réflexion serait de supprimer totalement les fiches de TD et documents pédagogiques ou d'avoir un quota de photocopies alloué à chaque étudiant mais cela engendrerait un coût plus élevé. Côté DSI, des efforts sont faits concernant les équipements afin de les maintenir au-delà même de l'amortissement comptable.

L'objectif numéro 3 concerne la promotion d'une mobilité bas carbone. Pour 2022, l'estimation est de 500 kilos d'émissions de gaz à effet de serre par étudiant. 43 % de ces émissions sont dus aux déplacements. L'établissement a mis en place le forfait mobilité durable pour inciter aux mobilités douces. A été diffusée une charte des voyages d'études pour encadrer un usage raisonnable de ces voyages avec deux plafonds : ne pas dépasser 850 euros par étudiant par voyage et 600 kilos pour le voyage aller-retour par étudiant.

L'objectif numéro 4 est de favoriser une consommation durable à travers, par exemple, le bar à salades du Centre Assas qui propose des produits de saison.

L'objectif numéro 5 est une gestion raisonnée de l'énergie. Des groupes de travail se réunissent à travers des ateliers de réflexion sur des pistes d'amélioration relayées dans un document qui sera diffusé à l'automne prochain. L'établissement note une diminution de 22 % en moyenne de consommation d'énergie depuis 2010 ou 2019. L'objectif fixé par les pouvoirs publics est une diminution de 30 % d'ici 2030. Des solutions peuvent être trouvées dans les systèmes de régulation de l'air bâtiment par bâtiment.

L'objectif 6 est de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables avec le projet de panneaux photovoltaïques sur le Centre Assas. Ce dossier avance lentement à cause de difficultés architecturales qui apparaissent. Les bâtiments sont couverts de plaques de cuivre, ce qui n'est pas compatible avec la pose de panneaux photovoltaïques. Il existe néanmoins des panneaux souples qui peuvent s'attacher sur ces plaques.

L'objectif 7 est de promouvoir la recherche sur les questions environnementales. Le pôle A2E travaille sur ces thématiques.

L'objectif 8 est de développer l'offre de formation sur des thématiques environnementales. L'établissement a créé une chaire de professeur junior en santé environnementale ainsi que le parcours de Master de droit de la santé et de l'environnement. Cela a permis la création de la mention Droit de la santé.

Dans l'axe des bonnes pratiques environnementales, il s'agit de favoriser l'engagement étudiant dans le domaine environnemental avec par exemple la Fresque du Climat. Cet atelier a beaucoup de succès et il faut trouver des animateurs pour répondre à la demande.

Le dernier objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques. Le chantier à venir est la suite de la feuille de route à travers l'engagement d'un schéma directeur transition écologique et développement durable. Un groupe de travail en est à sa troisième réunion composée de représentants des étudiants, des agents et des enseignants. L'idée est de réfléchir à des propositions en matière d'environnement et de société pour continuer d'améliorer les choses.

M. SEILLER remercie tous les services administratifs, les étudiants et les collègues qui répondent présents pour leur aide dans l'ensemble de ces dossiers.

M. SEHAÏRI demande si les campus internationaux sont pris en compte dans cette feuille de route, notamment Dubaï.

M. SEILLER répond que tous les campus sont pris en compte. Les déplacements pour aller dans ces campus impactent beaucoup les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. En revanche, il n'y a pas d'actions spécifiques prévues pour ces campus et notamment Dubaï. Il faut par exemple développer les enseignements à distance.

M. MARTINON précise que tout cela s'intègre dans la politique de l'établissement. Des compromis sont nécessaires pour développer l'international.

M. ICARD prend la parole. La question est peut-être à rapporter au nombre de personnes. Sur la question de l'apprentissage et de la charte future qui est très bien venue, il demande s'il y a des indications sur le contenu afin de préparer l'année universitaire en amont.

M. SEILLER répond que c'est un sujet sensible. L'idée est de remettre les choses sur la table et de renforcer l'incitation.

Mme QUENNEVILLE prend la parole. Elle suggère l'utilisation de papier recyclé pour imprimer les documents des différents conseils.

M. SEILLER répond que c'est une idée. L'établissement est en cours de renégociation avec son fournisseur de papier. Il s'agit en plus d'une obligation légale.

Mme QUENNEVILLE évoque la question des buffets qui génèrent souvent beaucoup de déchets. Elle demande s'il est possible alors de distribuer les restes à des associations par exemple.

M. SEILLER répond que le souci est le risque de rupture de la chaîne du froid. Le mieux est de réduire drastiquement les quantités proposées.

M. SEHAÏRI explique qu'il y a eu de nouveaux ordinateurs à Melun.

M. EPRON répond que les ordinateurs de la bibliothèque étaient datés.

M. SEILLER précise que le matériel en stock est géré en interne. L'établissement a un entrepôt pour stocker ce matériel de seconde main.

M. QUENNEVILLE évoque l'idée de faire un mail aux étudiants pour leur proposer de participer aux groupes de travail.

M. SEILLER répond que l'écho est souvent très faible de ce type d'initiatives. Cela a été fait mais pourrait être refait.

### **3. Avis sur la création du module Transition écologique et développement durable**

M. SEILLER présente ce point. Ce module est une obligation légale quelle que soit la filière. C'est un module obligatoire. L'idée est de proposer aux étudiants de licence de le suivre. Ils ne pourront obtenir la délivrance de leur diplôme de licence que s'ils ont aussi validé ce module. L'absence de compétences en interne et les problèmes de locaux posent difficulté. L'établissement a fait appel à la Sorbonne qui a un institut de la transition écologique qui va mettre à la disposition des étudiants des podcasts. Le module sera dématérialisé et sanctionné par des QCM.

M. SEHAÏRI demande si ce QCM compte dans la moyenne.

M. SEILLER répond que c'est hors maquette.

Mme QUENNEVILLE connaît des étudiants intéressés par ces sujets notamment grâce à Nathalie BOTERO. Elle serait intéressée de participer à ces groupes de travail.

M. MARTINON propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur la création du module Transition écologique et développement durable.*

### **4. Offre de formation 2025 : avis sur des créations**

M. MARTINON explique que le certificat de droit italien ne sera pas traité dans l'attente de l'avis du département de droit privé.

Mme CHAINAIS présente ce point. Il s'agit de deux nouvelles maquettes pour la formation Commissaire de justice et l'accès à la profession de commissaire de justice. Cette offre répond aux besoins exprimés par les professions judiciaires. L'IEJ prend sa part dans ce projet global

avec un partenariat avec la Chambre nationale des commissaires de justice. Une licence professionnelle a été créée et se complète d'une maquette de préparation à l'examen d'accès à la formation professionnelle des commissaires de justice. Les préparations existantes sont distantes, rares et onéreuses. Cette maquette s'inscrit dans un esprit de service public et d'excellence universitaire. La formation sera lancée rapidement avec un examen à l'automne 2025 et donc une préparation aux épreuves d'admission. Il y aura ensuite une préparation à l'année pour l'automne 2026. D'où la présentation de deux maquettes. Il y aura des mutualisations avec la formation au CRFPA notamment ou à l'ENM. Des modules pratiques seront ajoutés et animés par des commissaires de justice. Il y aura aussi un module en histoire de l'art et des modules en langues étrangères.

M. SEHAÏRI pose la question de l'exonération pour l'étudiant extra-communautaire qui redouble la formation.

M. MILLER explique que les droits d'inscription qui s'appliquent aux extra-communautaires s'appliquent uniquement aux diplômes nationaux.

Mme QUENNEVILLE demande comment ont été calculés les droits d'inscription.

Mme CHAINAIS répond que cela a été fixé en comparaison avec d'autres maquettes. Des intervenants extérieurs feront partie des jurys, payés par l'établissement. Les commissaires de justice prendront aussi leur part du financement.

M. MARTINON propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'offre de formation 2025.*

## **5. Approbation de modifications de l'offre de formation 2025**

M. MARTINON présente ce point. La première modification est page 17 concernant le règlement des études de licence. Cela concerne le maintien ou non de la note de contrôle continu pour la deuxième session quelle que soit la filière. Il était prévu de la maintenir pour ceux qui avaient un minimum de 10 sur 20 en contrôle continu. Il est apparu que cela créait de l'injustice. Il est donc proposé de revenir à l'ancien dispositif pour que tout le monde soit à égalité en arrivant à la deuxième session.

Mme QUENNEVILLE propose de retenir la meilleure des deux notes.

M. MARTINON répond que c'est difficilement réalisable, d'où l'idée de revenir à un système égalitaire.

La deuxième modification concerne la capacité en droit page 18. Cette capacité n'apparaît plus comme un diplôme en soi. Elle est perçue comme un tremplin pour accéder à la première année de droit pour un public en difficulté. Il a été décidé de recentrer les enseignements sur les fondamentaux pour réussir ensuite la première année de droit. Cela concerne par exemple l'atelier d'expression écrite et orale votée par les trois départements.

Mme PENAUD demande si les cours auront lieu en fin de semaine.

M. COUSAERT précise que ces cours seront dispensés le soir et le samedi car il s'agit souvent d'un public qui a déjà une activité.

M. MILLER présente ensuite quelques modifications légères. L'offre de formation est stabilisée depuis fin 2024.

Pour la Licence numérique de droit, il s'agit de fixer des règles de contrôle continu concernant les règles d'organisation et de participation à distance.

Pour la Licence en droit, il s'agit de la suppression d'une combinaison de TD dans l'option droit privé/droit public.

Pour le parcours Collège de droit, le diplôme sera allégé à partir de la rentrée 2025. Une partie des séminaires et des ateliers intègre la licence. Il s'agit d'introduire de la souplesse dans le contrôle des connaissances.

Pour le master Économie du droit, il s'agit de changements d'intitulés dans les matières de deuxième année. En première année, il y a aussi eu une démutualisation avec le parcours stratégie des entreprises de la mention droit des entreprises et des marchés.

Pour le master Juriste européen, c'est une mise à jour des parcours. Ce master se détache du parcours de licence. Il accueille des étudiants issus de la licence Droit juriste européen et des étudiants venant d'universités partenaires. Il s'agit d'une mise en conformité pour ces derniers avec les nouveaux parcours et de préciser les obligations pour les étudiants de l'établissement recrutés via Mon Master.

Pour le DU d'Histoire du droit, il s'agit de pouvoir panacher et de suivre un parcours avec de l'Histoire du droit privé et de l'Histoire du droit public.

Pour le DU Droit et technologies du numérique, il s'agit de quelques modifications d'horaires et de modifications légères dans les modules de licence. Il en est de même pour le DU justice pénale des mineurs avec des aménagements dans l'organisation de la formation et le règlement des examens.

Pour le diplôme d'Institut de criminologie et de droit pénal comparé, il y a une modification des deux certificats et du diplôme. Ce diplôme fonctionne de manière particulière. Il est composé de trois étages : deux certificats et un diplôme. Pour s'inscrire au diplôme, il faut être titulaire des deux certificats. Les matières que les étudiants doivent suivre sont désormais issues des masters actuels de l'établissement.

Pour le DU Droit et grands enjeux du monde contemporain créé avec d'autres établissements, il s'adresse aux enseignants qui assurent les cours de droit et grands enjeux du monde contemporain au lycée. Les enseignements sont à distance avec une semaine en présentiel au mois de juin selon leur répartition géographique. Le nombre de groupes ouverts pour les TD est diminué.

Pour le certificat d'Analyse économique du droit, ce sont des modifications d'intitulés, de matières et pour le contrôle des connaissances. Il y a des permutations entre première et deuxième année pour Maurice.

Pour les 4 LLM qui concernent les 3 campus internationaux en plus de Paris, les seuils d'attribution et les intitulés des mentions ont été harmonisés.

Pour le DU de Stratégie défense et sécurité, la listes des masters éligibles a été un peu modifiée et le certificat est devenu un DU pour lui donner plus d'importance.

Pour le master de Politique publique, les modalités des UEC ont changé. Les enseignants peuvent choisir d'autres modalités de contrôle des connaissances comme le contrôle continu ou l'oral.

Mme PERES prend la parole. Concernant le master d'Économie du droit, certains enseignements seraient mutualisés avec d'autres. Elle demande si ce document est bien le document définitif.

M. MILER explique que le document était bon jusqu'à jeudi ou vendredi. Les matières mutualisées seront rétablies dans la maquette. Elles sont indiquées pour les services de scolarité et le planning.

M. SEHAÏRI a une question sur la licence Numérique de droit. Il demande pourquoi une absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un 0.

M. MARTINON explique que si les exigences ne sont pas satisfaites, il est normal d'avoir un 0. Ce n'est pas une sanction disciplinaire en soi.

M. MILER rappelle que les absences se traduisent par un 0. Il est impossible de calculer une moyenne avec rien. L'absence injustifiée rend impossible le calcul de la moyenne.

M. COUSAERT précise que, quelle que soit l'absence, il y a un 0. Lorsque l'absence est justifiée, c'est plus valorisant dans le dossier. Ce fonctionnement est identique en présentiel ou à distance. L'absence justifiée peut donner lieu à un rattrapage.

M. MARTINON propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 voix contre les modifications de l'offre de formation.*

**6. Avis sur les fonctions pédagogiques et administratives des enseignants ouvrant droit à la composante 2 du RIPEC ou à une prime (PCA, PRP, prime propre à l'établissement) et sur leur équivalence horaire au titre du référentiel des enseignants à partir de l'année 2025-2026**

M. MARTINON explique que différentes modifications de la liste des primes et du référentiel d'équivalences horaires des fonctions sont présentées aujourd'hui. Il s'agit d'abord de la

suppression de la fonction de Directeur de CFR qui n'a pas été reprise dans les statuts dans le cadre du passage au Grand établissement.

Cela concerne ensuite la création de la fonction de responsable de licence qui est déclinée en fonction des disciplines, à savoir droit, économie, gestion, science politique, info-com. Des primes spécifiques sont également prévues pour les filières enseignées au centre de Melun. Les primes ont été calculées en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans chaque licence.

A noter également la création d'une prime pour la direction du Bachelor en relations internationales qui vient d'être ouvert et un ajustement de l'enveloppe de primes dévolues au Collège de droit dont le montant est porté à 3 500 euros au lieu de 2 500 euros.

Une correction concerne les modalités de calcul de la prime relative à la fonction de directeur d'une chaire de la fondation Panthéon-Assas, financée sur les crédits de la Fondation et plafonnée à 10 % du montant total du budget de la chaire et dans la limite de 8 750 euros maximum. La prime est partagée en cas de co-direction.

Les listes de primes pédagogiques et administratives attribuées aux enseignants du second degré ainsi que les primes propres à l'établissement (telles que la prime relative aux enseignements assurés à Melun ou pour la licence numérique) ne sont pas représentées devant le conseil car il n'y a aucune modification sur ces fonctions. Le conseil des études et de la vie étudiante a donné un avis favorable à ce point.

Afin d'éviter une présentation de ces listes de primes chaque année devant le conseil, il est proposé de les adopter à compter du 1er septembre 2025. Ces primes resteront en vigueur jusqu'à leur prochaine modification.

Mme PERES prend la parole concernant la page 2 sur la partie concernant le directeur de chaire et la fondation Panthéon Assas. Il semble y avoir une coquille pour le montant de la prime. Il a été décidé que cela correspondrait à 10 % du budget de la chaire dans la limite maximale de 8 750 euros.

Mme LY répond que cela a été voté au conseil de mars. Elle va vérifier l'information.

M. ICARD n'est pas certain que ce soit une bonne idée de ne plus faire voter ces primes annuellement notamment pour les nouveaux collègues qui ont besoin d'être informés des pratiques de l'établissement.

M. MARTINON répond qu'accèdent à l'information ceux qui participent au conseil. Il serait possible de trouver en revanche une solution pour un affichage plus simple et plus clair.

Mme LY explique que les nouveaux arrivants peuvent demander l'information à la DRH dès leur arrivée. Il serait envisageable de mettre ces informations sur l'Intranet.

M. MARTINON propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 1 voix contre et 2 abstentions l'avis sur les fonctions pédagogiques et administratives des enseignants ouvrant droit à la composante 2 du RIPEC ou à une prime (PCA, PRP, prime propre à l'établissement) et sur*

*leur équivalence horaire au titre du référentiel des enseignants à partir de l'année 2025-2026.*

#### **7. Avis sur le calendrier universitaire de la LAP 2025-2026**

M. MARTINON explique qu'un calendrier commun de principe serait opportun.

M. MARTINON propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur le calendrier universitaire de la LAP 2025-2026.*

#### **8. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social**

M. EPRON présente ce point. La nécessité de rencontrer préalablement à la réunion l'assistante sociale du CROUS est très utile. Cela permet une meilleure analyse de chaque situation.

M. MARTINON propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 abstentions l'avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.*

#### **9. Avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE**

M. EPRON explique qu'il s'agit d'aider les étudiants qui partent en échange universitaire et qui demandent un appui financier. Un étudiant en doctorat a demandé une aide pour partir deux mois en Suisse en tant que chercheur invité. Le FSDIE Mobilité ne gère pas ce genre de dossier pour un doctorant contractuel.

M. SEHAÏRI prend la parole sur les double-diplômes. Il demande pourquoi ils ne sont pas non financés par le FSDIE.

M. EPRON répond que cela se ferait au titre du FSDIE social. L'étudiant qui s'inscrit à un double diplôme sait qu'il devra partir à l'étranger.

M. MARTINON propose de passer au vote.

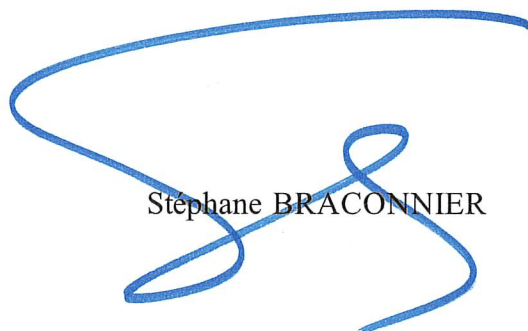
*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 voix contre l'avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE social.*

## **10. Retour sur la commission CVEC**

M. EPRON présente ce point. Cette commission a été créée il y a 2 ans. Elle est composée d'étudiants et de personnes des services. Elle fait le point sur l'utilisation de la CVEC. La commission peut statuer sur des projets qui concernent l'établissement. Cette année, 19 dossiers d'aide à la mobilité ont été payés.

*M. MARTINON lève la séance à 16 h 11.*

Le président



Stéphane BRACONNIER